

Cote du document:	<u>EB 2007/91/R.21/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 b) ii)</u>
Date:	<u>12 septembre 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt et de don au Royaume du Lesotho pour le**

### **Programme d'intermédiation financière rurale**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session  
Rome, 11-12 septembre 2007

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

### **Fumiko Nakai**

Chargée de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2283

courriel: [f.nakai@ifad.org](mailto:f.nakai@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>I. Le programme</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>6</b>
<b>Annexe</b>	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	


## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don au Royaume du Lesotho pour le Programme d'intermédiation financière rurale, telle qu'elle figure au paragraphe 36.

# Carte de la zone du programme

## Kingdom of Lesotho Rural Financial Intermediation Programme



 The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.  
 Map compiled by IFAD

**Source:** FIDA

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## Royaume du Lesotho

### Programme d'intermédiation financière rurale

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	Royaume du Lesotho
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère des finances et de la planification du développement
<b>Coût total du programme:</b>	10,07 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	2,85 millions de DTS (équivalent approximativement à 4,35 millions de USD)
<b>Montant du don du FIDA:</b>	2,85 millions de DTS (équivalent approximativement à 4,35 millions de USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	1,2 million de USD
<b>Contribution du partenaire du programme:</b>	500 000 USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	300 000 USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Programme supervisé directement par le FIDA

# Proposition de prêt et de don au Royaume du Lesotho pour le Programme d'intermédiation financière rurale

## I. Le programme

### A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. La majorité de la population du Lesotho n'a pas d'accès sûr et régulier à des services financiers. Nombreux sont les ménages ruraux qui dépendent des services fournis par des groupements et prêteurs locaux opérant de manière informelle. En définitive, quand ils ont besoin d'emprunter de l'argent, les ruraux pauvres n'ont en général d'autre choix que de se tourner vers le secteur informel qui leur appliquera des taux d'intérêt exorbitants, ou vers la famille et les amis. Aussi, il est rare que les ruraux pauvres sollicitent un prêt à moins qu'ils ne se trouvent dans une situation d'urgence désespérée. S'agissant de l'épargne, il faut que les services de dépôt leur soient plus accessibles tant géographiquement que du point de vue des conditions générales. Le programme aura pour finalité d'améliorer l'accès des ruraux pauvres à des services financiers qui soient efficaces, ce qui passe par le développement d'institutions financières de type associatif, l'élargissement de la clientèle desservie par les institutions financières formelles et le rapprochement de ces dernières avec les institutions informelles et semi-formelles – dans le contexte d'un environnement plus porteur.

### B. Financement proposé

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde au Royaume du Lesotho un prêt d'un montant de 2,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 4,35 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 2,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 4,35 millions de USD), pour contribuer au financement du Programme d'intermédiation financière rurale. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

#### Conformité au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour le Royaume du Lesotho au titre du SAFP est de 8,71 millions de USD pour le cycle SAFP 2007-2009.

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En valeur nominale, la dette extérieure du Lesotho a baissé, passant de 82% du PIB en 2002-2003 à 47% du PIB en 2005-2006 (694 millions de USD), sous l'effet combiné du nombre restreint de nouveaux emprunts, de l'appréciation du taux de change et du remboursement anticipé de prêts non assortis de conditions préférentielles en 2005. Il ressort d'une récente analyse de la soutenabilité de la dette que la charge de la dette du Lesotho a toutes chances de se maintenir en deçà des seuils indicatifs pertinents et que le pays est exposé à un risque modéré de surendettement.

#### Flux de fonds

5. Les fonds seront versés sur un compte spécial qui sera ouvert au nom du Ministère des finances et de la planification du développement auprès de la Banque centrale du Lesotho. Des prélèvements seront opérés sur ce compte de manière à provisionner le compte du programme qui sera ouvert par le Ministère des finances et géré par l'unité de coordination du programme.

**Modalités de supervision**

6. Le programme sera supervisé directement par le FIDA.

**Déroptions aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA**

7. Aucune dérogation n'est prévue.

**Gouvernance**

8. Conformément aux dispositions de l'accord de financement, pour assurer le respect des principes de bonne gouvernance, les contrats seront attribués par voie d'appels d'offres et des procédures administratives et financières transparentes seront mises en place. Les achats de biens et de services d'une valeur supérieure à un seuil préétabli seront soumis à un examen préalable et à l'approbation du FIDA. Un audit annuel sera effectué par le Bureau du Contrôleur général qui possède, à la lumière des projets clos et en cours, des capacités satisfaisantes.

**C. Groupe cible et participation****Groupe cible**

9. Le programme s'adressera en premier lieu aux ménages ruraux pauvres dans lesquels on trouve une ou plusieurs personnes ayant, ou étant susceptibles d'avoir, les capacités nécessaires pour tirer des revenus d'une activité économique. Le groupe cible comprendra plus particulièrement des petits exploitants pratiquant l'agriculture ou l'élevage qui dégagent un excédent de production commercialisable, des personnes recevant de temps à autre des fonds de la part d'autres membres du ménage ou de leurs proches, des mineurs ayant perdu leur emploi qui se sont réinstallés dans les zones rurales, des ménages sans terre ayant ponctuellement des possibilités de travail salarié, des ménages dirigés par une femme (surtout ceux qui le sont *de jure*) et des jeunes au chômage.

**Méthode de ciblage**

10. Le programme permettra aux pauvres exerçant une activité économique de bénéficier d'un meilleur accès aux services financiers, par exemple aux capitaux d'investissement, tandis qu'il aidera ceux qui ont une activité moins productive à se constituer progressivement une épargne. Cette méthode de ciblage à vocation intégratrice sera étayée par les mesures ci-après: i) les prestataires de services chargés du renforcement des capacités des groupements financiers de type associatif bénéficieront d'une formation; ils pourront ainsi acquérir les capacités techniques nécessaires, mais aussi se sensibiliser aux questions de pauvreté et disposer des compétences nécessaires pour identifier les pauvres et travailler efficacement avec eux; ii) des produits et des services accessibles aux pauvres et adaptés à leurs besoins seront mis au point; et iii) les profils des bénéficiaires feront l'objet d'un suivi rigoureux et la stratégie en matière de ciblage sera ajustée selon qu'il convient.

**Participation**

11. La participation du groupe cible se fera essentiellement dans le cadre des groupements financiers de type associatif, informels et semi-formels, qui seront renforcés par le programme. Afin d'assurer une bonne gouvernance et la longévité de la structure organisationnelle, le renforcement des capacités sera destiné à la fois au personnel de direction et aux membres des groupements, pour que ces derniers soient en mesure de demander des comptes à la direction concernant la performance et les résultats.

**D. Objectifs de développement****Objectifs clés**

12. Le programme a pour but général de faire reculer la pauvreté, de relever les revenus et de contribuer au développement économique dans son ensemble. Son



objectif consiste à élargir durablement l'accès des ruraux pauvres à des services financiers efficaces.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

13. Le programme appuiera la mise en place d'un cadre politique et institutionnel porteur, qui facilite la fourniture efficace et durable de services financiers en milieu rural et qui favorise la concurrence. Un dispositif solide de réglementation et de contrôle sera établi pour les institutions financières autres que bancaires, et les capacités dont la Banque centrale du Lesotho a besoin pour superviser ces entités seront renforcées.

### **Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA**

14. Le programme proposé concorde avec le Cadre stratégique du FIDA (2007-2010) et avec l'objectif stratégique consistant à œuvrer pour que les ruraux pauvres aient accès à une large gamme de services financiers et disposent des compétences et des organisations nécessaires pour en tirer parti. Le programme est également conforme aux méthodes et principes énoncés dans d'autres politiques du FIDA, en particulier la politique du FIDA en matière de finance rurale.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

15. Le programme est aligné sur les documents de politique et de stratégie du gouvernement (y compris la stratégie de réduction de la pauvreté), qui soulignent combien il est important d'amplifier la création d'emplois et de revenus grâce à la croissance économique, et qui présentent l'amélioration de l'accès aux services financiers comme essentielle si l'on veut réduire la pauvreté.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

16. Le gouvernement a récemment mis sur pied un comité de pilotage du secteur financier, composé de représentants des secteurs public et privé. Le comité a pour rôle d'examiner les activités et les progrès réalisés sur la voie des réformes et du développement du secteur financier, et de fournir des éléments d'orientation. Il a participé à ce titre au processus de conception du programme proposé et à d'autres initiatives engagées par des partenaires du développement intervenant dans le secteur. Les partenaires du développement soutenant ou planifiant des initiatives présentant un intérêt direct ou indirect (tels que la Millennium Challenge Corporation et la Banque mondiale) ont été consultés au moment de la préparation du programme et tenus informés de l'avancement du processus par le FIDA et/ou le comité.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

17. Le programme comprend quatre composantes: i) le développement d'institutions financières de type associatif (20% du coût du programme); ii) le développement d'institutions financières formelles desservant les populations rurales (34%); iii) l'instauration d'un environnement favorable (29%); et iv) la coordination du programme (17%).

### **Catégories de dépenses**

18. Les dépenses se répartissent comme suit: véhicules (4% du coût du programme); matériel et matériaux (5%); formation et ateliers (24%); assistance technique, sous la forme d'une assistance technique nationale (2%) et internationale (22%); études (8%); contrats de prestation de services (5%); fonds pour la rénovation des bureaux de poste (4%); et coûts récurrents, comprenant les traitements et indemnités (21%) et les coûts de fonctionnement et d'entretien (4%). Un quart environ du budget des salaires et traitements sera pris en charge par la Lesotho Post Bank.

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

19. L'organisme d'encadrement assurant la coordination du programme sera le Ministère des finances et de la planification du développement, qui travaillera en étroite coopération avec les principaux partenaires d'exécution, à savoir la Banque centrale du Lesotho, le Département des coopératives relevant du Ministère du commerce et de l'industrie, des coopératives et de la commercialisation, et la Lesotho Post Bank. Le Ministère des finances et les partenaires d'exécution passeront des contrats ou noueront des partenariats avec des prestataires de services publics ou privés et des ONG.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

20. Le Ministère des finances se verra confier la responsabilité générale de l'exécution du programme. Une unité réduite de coordination du programme sera créée et placée sous la supervision du Département ministériel du développement du secteur privé et des affaires financières, afin d'effectuer les tâches quotidiennes liées à la coordination, la gestion financière, et le suivi-évaluation, en relation étroite avec les principaux partenaires d'exécution et prestataires de services.
21. La supervision technique de l'exécution du programme sera assurée par un comité de coordination du programme, composé d'administrateurs des partenaires d'exécution et des institutions coopérantes. La coordination des politiques générales, des stratégies et des méthodes relatives au développement du secteur sera confiée au comité existant de pilotage du secteur financier, dont ce sera l'une des attributions.

### **Rôle de l'assistance technique**

22. L'appui d'une assistance technique de grande qualité sera essentiel pour la bonne exécution du programme. En particulier, des prestataires de tout premier ordre disposant d'une expérience et de compétences internationales et régionales apporteront un soutien indispensable au Ministère des finances, à la Banque centrale du Lesotho et à la Lesotho Post Bank pour créer un environnement porteur, coordonner les politiques et les programmes et assurer le renforcement des capacités.

### **Situation des principaux accords d'exécution**

23. Outre l'accord de financement, des protocoles d'accord seront conclus entre le Ministère des finances et les principaux partenaires d'exécution.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

24. Le coût total du programme est de 10,7 millions de USD sur sept ans. On compte au nombre des sources de financement: le FIDA (8,7 millions de USD soit 81%), le gouvernement (1,2 million de USD soit 11%), la Lesotho PostBank (500 000 USD soit 5%) et les bénéficiaires participant aux institutions financières de type associatif appuyées par le programme (300 000 USD soit 3%).

## **H. Avantages et justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages découlant du programme**

25. Les principaux avantages attendus au niveau local sont que l'accès élargi des ruraux pauvres aux services financiers favorisera la constitution de l'épargne et les investissements dans les activités économiques, et qu'il renforcera les capacités et la gestion des organisations financières de base. Parmi les autres avantages, on citera la plus grande mise en concurrence et l'efficacité accrue des fournisseurs de services financiers, et la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel plus propice au développement des services financiers en milieu rural.

### **Viabilité économique et financière**

26. Il est impossible d'établir à l'avance quel sera le type ou le niveau des activités d'investissement productif qui découleront d'un meilleur accès aux services

financiers, si bien que l'on ne peut pas faire à ce stade de projections sérieuses concernant les avantages économiques et financiers du programme. Cela étant, les modèles d'exploitation agricole et non agricole qui ont été construits pour divers investissements sur lesquels la population rurale portera vraisemblablement son choix, au regard des possibilités de production et des débouchés commerciaux, témoignent de la viabilité financière d'un grand nombre d'activités économiques financées par des prêts, en particulier l'horticulture; l'élevage (par exemple, porcins, volaille et production laitière); certaines cultures de base (par exemple, pommes de terre et haricots); la fourniture de services; et les petites sociétés commerciales ou microentreprises.

## **I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des savoirs**

27. Avec un secteur financier dans lequel tout reste à faire, surtout pour ce qui est de la desserte des zones rurales et du microfinancement, il existe une grande marge de progression et d'importants besoins en matière d'apprentissage continu et de gestion des savoirs. Un effort sera fait dans ce sens, sous la forme d'un suivi-évaluation, d'un dialogue et d'ateliers réunissant les parties prenantes pour échanger les expériences et faciliter l'analyse critique, d'études analytiques sur certaines questions fondamentales, et d'un effort pour consigner les données d'expérience et les enseignements tirés en vue de les porter à la connaissance des principaux partenaires d'exécution.

### **Innovations en matière de développement**

28. Les caractéristiques innovantes du programme sont notamment: i) la mise en place d'un cadre réglementaire pour les institutions financières non bancaires et le renforcement des capacités de la Banque centrale du Lesotho en matière de supervision; ii) la consolidation de la Lesotho Post Bank en vue de sa conversion en un établissement bancaire professionnel et viable, régi par les principes d'une saine gestion; et iii) la possibilité d'étendre l'appui à des groupements traditionnels informels, tels que ceux qui s'occupent des inhumations, s'il y a lieu et selon les modalités appropriées. D'autres innovations proviendront des efforts entrepris pour mettre au point des produits et des services financiers novateurs qui répondent aux besoins des pauvres.

### **Approche d'élargissement**

29. Le programme proposé a une envergure nationale, mais les interventions sur le terrain démarreront d'abord dans les zones couvertes par les succursales de la Lesotho Post Bank qui ont, ou devraient avoir, des volumes d'activité relativement conséquents. Cela permettra de mettre à l'essai des modèles, des produits et des approches aux fins du renforcement des groupements financiers de type associatif et de leur mise en relation avec le secteur formel, dans la perspective d'un élargissement ultérieur aux autres régions du pays.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

30. Le programme est exposé à trois principaux risques: i) une ingérence politique, qui pourrait mettre à mal les principes de gestion; ii) l'incapacité du Département des coopératives d'améliorer sa structure, sa culture de travail et ses capacités en termes de ressources humaines; et iii) la ruine éventuelle des grands opérateurs non réglementés fournissant des services financiers non bancaires. Pour parer au premier risque, le programme prévoit une restructuration du conseil d'administration de la Lesotho Post Bank, une concertation permanente sur les politiques à mener et la fourniture d'avis professionnels dans le cadre de l'assistance technique. Le renforcement sélectif des capacités du Département des coopératives et l'attribution de l'aide en fonction de la performance devraient contribuer à atténuer le deuxième risque. S'agissant du troisième risque, qui échappe largement

au contrôle du programme, les mesures envisageables de réduction du risque consistent notamment à: fournir une assistance technique via la Banque centrale du Lesotho pour étudier de près les options juridiques qui se présentent et les possibilités d'assainissement des institutions, selon le cas; et mieux faire connaître à la population la situation dans laquelle opèrent les grands prestataires de services financiers peu ou pas réglementés et les risques potentiels que cela induit.

#### **Classification environnementale**

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement. Il n'est donc pas nécessaire d'entreprendre une évaluation environnementale complète.

#### **K. Durabilité**

32. Le programme a pour finalité essentielle d'améliorer la viabilité des institutions financières participantes (au premier rang desquelles les groupements de type associatif et la Lesotho Post Bank) et de mettre en place les structures d'appui et les conditions nécessaires au bon fonctionnement de ces institutions. S'agissant de l'aide au renforcement des capacités, les groupements qui en bénéficieront seront soigneusement choisis; l'admissibilité obéira à des critères clairement définis, des cibles et des balises seront établies, et la performance sera suivie de près.

### **II. Instruments juridiques et autorité**

33. Un accord de financement entre le Royaume du Lesotho et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
34. Le Royaume du Lesotho est habilité, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
35. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **III. Recommandation**

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera au Royaume du Lesotho un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 850 000 DTS) venant à échéance le 15 juillet 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Royaume du Lesotho un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 850 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

# Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 4 septembre 2007)

## Égalité hommes-femmes

1. Le Gouvernement du Royaume du Lesotho (le Gouvernement) s'assure que le Département du développement du secteur privé et des affaires financières du Ministère des finances et de la planification du développement et les autres parties concernées par le programme s'efforcent de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les activités du programme, développent les objectifs, et les processus nécessaires pour les atteindre, de la stratégie pour l'égalité hommes-femmes, et présentent, à la fin de chaque année, des rapports sur les résultats obtenus en ce sens.

## Appui à la conversion de la Lesotho Post Bank

2. Le Gouvernement déclare son engagement en faveur de la conversion de la Lesotho Post Bank en une institution financière viable dotée d'un permis bancaire illimité sous la supervision de la Banque centrale du Lesotho et garantit, à tout moment, son concours actif à la réalisation de cet objectif.

## Conseil d'administration de la Lesotho Post Bank

3. Le Gouvernement confirme son engagement en faveur de la restructuration du conseil d'administration de la Lesotho Post Bank afin de permettre une représentation élargie du secteur privé, et convient que dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur, trois (3) membres au moins du conseil d'administration seront des personnes ne travaillant pas pour le Gouvernement et dont la désignation est le fruit d'une procédure transparente et compétitive.

## Investissements extérieurs dans la Lesotho Post Bank

4. Le Gouvernement autorise et encourage vivement les investisseurs nationaux ou internationaux privés à engager des fonds dans la Lesotho Post Bank.

## Transfert de services financiers

5. Le Gouvernement s'engage à réaliser, dans les deux (2) ans à compter de la date d'entrée en vigueur, une analyse concernant la possibilité de transfert des services financiers actuellement gérés par les services postaux du Lesotho à la Lesotho Post Bank, avec l'appui nécessaire.

## Rénovation des bureaux de poste

6. Le Gouvernement s'engage à développer, cofinancer et mettre en œuvre un programme de rénovation des bureaux de poste afin de permettre à la Lesotho Post Bank d'élargir son champ d'action aux zones rurales concernées.

## Suspension

7. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si:
  - i) après consultation du Gouvernement, le FIDA a constaté que les avantages matériels dérivant du programme ne bénéficient pas de manière satisfaisante au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe au détriment des membres du groupe;
  - ii) le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées dans l'accord de financement et n'a pris aucune disposition pour y remédier dans les trente (30) jours, et le FIDA a établi que ladite

- défaillance compromet, ou risque de compromettre, sérieusement le programme;
- iii) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA; ou
  - iv) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément à l'accord de financement.
- b) Le FIDA suspend, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si le rapport d'audit n'est pas finalisé de manière satisfaisante dans les douze (12) mois à compter de la date de présentation des rapports financiers.

#### **Conditions préalables aux décaissements**

8. Après deux (2) ans à compter de la date d'entrée en vigueur, aucun retrait ne peut être effectué du compte de prêt et du compte de don pour des dépenses engagées par la Lesotho Post bank, et aucun transfert ne peut être opéré en faveur de la Lesotho Post Bank, à moins ou jusqu'à ce que la Lesotho Post Bank ait obtenu un permis bancaire illimité délivré par la Banque centrale du Lesotho.

#### **Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

9. L'entrée en vigueur de l'accord de financement du programme est subordonnée à la satisfaction préalable des conditions ci-après:
- a) l'augmentation de la part de capital de la Lesotho Post Bank de cinq millions de maloti a été dûment autorisée et enregistrée par le conservateur du registre des sociétés, et le montant intégral de ladite augmentation a été versé sur les comptes de la Lesotho Post Bank;
  - b) le compte spécial et le compte du programme ont été dûment ouverts;
  - c) les cadres de l'unité de coordination du programme (le coordonnateur, le responsable du suivi-évaluation et le contrôleur financier) ainsi que le conseiller technique en chef ont été sélectionnés;
  - d) l'accord de financement du programme a été dûment signé et la signature et l'exécution dudit document par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales concernées; et
  - e) un avis juridique favorable, délivré par le Ministre de la justice ou tout autre conseiller juridique autorisé par le Gouvernement, concernant les matières indiquées dans l'accord de financement du programme et agréé, tant en la forme que sur le fond, par le FIDA, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

Central Bank of Lesotho, Rural Finance Division (2001). Blue Print for Rural Savings and Credit Groups.

Government of Lesotho. Central Bank of Lesotho Act, 2000

Government of Lesotho. Cooperative Societies Act, 2000

Government of Lesotho. Financial Institutions Act 1999.

Government of Lesotho. Moneylenders Act, 1989 and amendments

Government of Lesotho. Poverty Reduction Strategy 2004/05-2006/07.

Government of Lesotho. Societies Act 1966 and subsequent amendments.

Lesotho PostBank. Strategic Plan.

Ministry of Agriculture / Rural Finance & Enterprise Support Project (RF&ESP, previously supported by IFAD). Rural Financial Needs Assessment Survey 2002.

### **IFAD reference documents**

RUFIP Inception (2006), Formulation (2006) and Appraisal (2007) Reports

Lesotho COSOP (1999)

IFAD Decision Tools for Rural Finance (2003)

IFAD Policy on Rural Finance (2000)

IFAD Policy on Targeting

IFAD Strategic Framework 2007-10

Various IFAD Learning Notes (rural finance, targeting, designing for implementation, gender)

Report on Lesotho Focus Group Discussions (2007, commissioned to FinMark Trust)

RF&ESP Project Completion Report

Administrative Procedures on Environmental Assessment

### **Other miscellaneous reference documents**

Genesis Analytics (2003). Access to Financial Services in Lesotho. FinMark Trust.

International Monetary Fund (2006). Kingdom of Lesotho: 2006 Article IV Consultation – Staff Report.

## Logical framework

Narrative summary	Performance indicators	Means of verification	Assumptions and risks
<b>Goal:</b> Alleviate poverty, increase income and contribute to the overall economic development	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Growth in assets of poor rural households</li> <li>• Increase in expenditures of poor rural households</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau of statistics – household income and consumption surveys</li> <li>• Programme baseline survey/impact study, completion report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stable macro-economic policy framework</li> <li>• Political stability maintained</li> </ul>
<b>Objective:</b> Enhancing access of the rural poor to efficient financial services on a sustainable basis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No. of poor rural households accessing financial services (directly and indirectly through groups) by gender</li> <li>• No. of newly opened deposit accounts, by gender</li> <li>• No. of loans granted by supported financial institutions (FIs), disaggregated by purpose and gender</li> <li>• Product range offered by supported FIs</li> <li>• Profitability of RF services</li> <li>• Reduced transaction costs in RF services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CBL statistics</li> <li>• Programme progress, monitoring, evaluation reports</li> <li>• Programme MTR and completion report</li> <li>• Supervision reports</li> <li>• Survey on transaction cost</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Government commitment to policy and financial support for rural/micro finance development.</li> <li>• No political interference into businesses and lending</li> <li>• Stable financial sector and inflation</li> </ul>
<b>Component outcomes</b>			
1. Member-based financial institutions strengthened to provide efficient services to their members in rural and peri-urban areas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No and types of functional and active member-based financial institutions supported under the programme and no of members (by gender)</li> <li>• Trend in reporting against various outreach and financial performance indicators by member-based financial institutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme progress, monitoring and evaluation reports</li> <li>• Records kept by member-based financial institutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No distortion of rural financial markets by donors or government</li> <li>• No political interference in the cooperative sector</li> </ul>
2. Rural outreach of formal financial institutions expanded	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No. of clients (groups/individuals) of LPB and other formal FIs having savings account for the first time</li> <li>• No. and total amount of loans under LSL 4000 granted by LPB and commercial banks</li> <li>• No. and locations of LPB and commercial bank branches newly opened outside Maseru</li> <li>• Types of newly developed products targeted at small clients (individuals and groups)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LPB/commercial bank records</li> <li>• Programme progress, monitoring and evaluation report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No political interference in LPB operation</li> </ul>
3. Conducive environment and institutional framework for promoting inclusive financial services developed	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Support/services to financial coops by Dept. of Coops improved</li> <li>• Improved regulatory frameworks for non-bank financial institutions, coops, moneylenders developed and implemented</li> <li>• Changes in no and types of non-bank financial institutions effectively supervised by the CBL and quality of supervision report</li> <li>• Capacity of local service providers to assist member-based financial groups improved</li> <li>• Policy makers and key stakeholders more knowledgeable about critical issues on micro/rural finance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme progress report</li> <li>• Assessment/evaluation of services by Dept of Coops by financial coops /PCU</li> <li>• Regular supervision report by CBL and Dept of Coops and recommendations/actions taken</li> <li>• Assessment/evaluation of services provided by clients</li> <li>• Workshop reports and evaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adequate human resource capacity and institutional framework to implement and enforce legislative/regulatory framework and appropriate sanctions</li> </ul>



